

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 décembre 2011 à 18H45

1- Décisions modificatives

▪ **Budget principal :**

Compte dépenses 1641	+ 5 000 €
Compte dépenses 21578-101	- 5 000 €
Compte dépenses 2128.	+ 7 000 €
Compte dépenses 21312.	+10.600€
Compte dépenses 2135.	+ 1 200 €
Compte dépenses 2151.	+ 1.200 €
Compte dépenses 023	+20.000€
Compte recettes 021	+20.000€
Compte recettes 722	+20.000€

▪ **Budget logements sociaux**

Compte dépenses 66111	+ 380 €
Compte dépenses 022	- 380 €
Compte dépenses 658	+ 1 €
Compte recettes 752	+ 1 €

▪ **Budget zone artisanale**

Compte dépenses 66111	+ 720 €
Compte 752	+ 720 €
Compte 1641	+ 3 000 €
Compte 2128-100	- 3 000 €
Compte dépenses 658	+ 2 €
Compte recettes 752	+ 2 €
Compte dépenses 2115	+ 600 €
Compte dépenses 023	+ 600 €
Compte recettes 752	+ 600 €
Compte recette 021	+ 600 €
Compte dépenses 023	- 3.000 €
Compte dépenses 66111	+ 3.000 €
Compte dépenses 1641	- 3.000 €
Compte recettes 021	- 3.000 €

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise les modifications budgétaires.

2- Acquisition des 2 parcelles RFF

Réseau Ferré de France (RFF) ayant donné délégation à Nexity Saggel, notre demande d'acquisition de deux parcelles SNCF doit se concrétiser 1^{er} semestre 2012, le Maire informe le Conseil du prix de cession qui ne peut être inférieur à 6.500 € net et lui demande d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Vu ces deux parcelles, situées sur des axes de ruissellement,

DECIDE,

-d'acquérir un lot de deux parcelles appartenant à RFF, cadastrées, section B N°229 de 970 M2 et pour partie, environ 1200 M2, détachée de la section A N°901 au prix de 6.500 € net.

- de prendre en charge les frais notariés et de bornage réalisé par Monsieur Delalandre géomètre expert à Saint Valery en caux.

Autorise le Maire à effectuer, toutes démarches auprès de Nexity Saggel Property Management 9 rue morand 76000 Rouen et signer toutes pièces concernant cette acquisition.

3- Appel d'offres bibliothèque/la poste, Accord cadre, validation des achats de matériaux, bibliothèque/poste

Le Maire demande au Conseil de valider,

-L'entreprise de couverture HACHER pour un montant de 17101,30 € HT

-Indépélec électricité pour un montant de 3645,27 € ht

Accord cadre ;

-Portes et fenêtres Raboni pour un montant de 11.449,54 € HT,

-cloison/isolation, Réseau pro pour 1270,90 € ht

-Agglos, Réseau pro pour 1801,80 € ht

-Longrines, Raboni pour 2526 ,11 € ht

-Plancher, Raboni pour 2975,00 € ht.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE les entreprises et les fournisseurs proposés, à savoir :

-L'entreprise de couverture HACHER pour un montant de 17101,30 € HT

-Indépélec électricité pour un montant de 3645,27 € ht

Accord cadre ;

-Portes et fenêtres Raboni pour un montant de 11.449,54 € HT,

-cloison/isolation, Réseau pro pour 1270,90 € ht

-Agglos, Réseau pro pour 1801,80 € ht

-Longrines, Raboni pour 2526 ,11 € ht

-Plancher, Raboni pour 2975,00 € ht.

4- Déplacement cabine téléphonique et du poteau bois sur parking mairie,

En raison de la construction de la bibliothèque/poste la cabine téléphonique doit être déplacée. Le Maire propose au Conseil de l'installer devant la Mairie, à côté du tableau d'affichage et dans le même temps de déplacer le poteau bois implanté à proximité du centre interparoissial pour le mettre à l'entrée du 3 Rue de l'église en limite de propriété.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Valide la nouvelle implantation, de la cabine téléphonique à côté du panneau d'affichage en face la Mairie et du poteau bois, en limite de la propriété du 3 rue de l'église.

5- Intégration d'un plan papier du cimetière et du columbarium,

Suite à l'acquisition du logiciel « cimetière » auprès de A.G.E.D.I., il est indispensable de procéder à l'intégration du plan papier ; proposition à 229 € HT. IL vous est demandé d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré, donne son accord.

6- Achat d'un appareil de cuisson à la cantine,

Les deux appareils de cuisson à la cantine, datant de 1960, ne sont plus aux normes. Aussi, il ne serait pas raisonnable d'attendre le transfert de la cantine pour les remplacer. En conséquence le Maire demande au Conseil de l'autoriser à acheter au moins un four, avec plaques, électrique ou au gaz, dès que possible, en tenant compte qu'il puisse être déplacé. Le coût d'un fourneau est estimé à 3.000 € HT.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Décide d'acheter un appareil de cuisson pour la cantine et charge le Maire de faire des propositions dès que possible. La question sera revue.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour .
A l'unanimité le Conseil donne son accord

7-Renouvellement d'un contrat unique d'insertion

Vu le code du travail et notamment les articles L 5134-19-1 à L 5134-34 et L 5134-50-8

Le Maire sollicite l'autorisation de déposer auprès de Pôle Emploi, une demande de prorogation du contrat de Madame Cimpoca Daniella pour une durée de six mois à compter du 2 février 2012.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DONNE son accord et autorise le Maire à signer la convention individuelle entre Pôle Emploi pour le compte de l'état et la Commune, pour une durée de 6 mois à compter du 2 février 2012.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget principal de la commune.

8-Questions diverses.

-Marchés publics, seuil de dispense de publicité.

Par décret du 9/12/2011 le seuil de dispense de procédure est relevé à 15.000 €.

Le Conseil entendu, prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à20 H 30.....